

La notice de cet
avis est disponible
en cliquant ici ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARSEILLE 2E/15E/16E
3 PL SADI CARNOT CS 20114
13235 MARSEILLE CEDEX 02

Vos références

Numéro fiscal (C) : 00 29 199 268 217
Référence de l'avis : 22 13 4425021 32
Contrat de prélèvement : M3 13 0514094 78
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M313051409478

Numéro de propriétaire : 215 A02975 J

Département d'imposition : 131
BOUCHES-DU-RHONE

Commune d'imposition : 215
MARSEILLE 15EME

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 07/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 13016

ABDELALI ABDELKADER
11 LES 2 ORMES 1
395 CHE DE LA SOUQUE
13090 AIX EN PROVENCE

Somme à prélever

435,00 €

Montant de vos taxes foncières 1499,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 064,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	133,00 €	15 novembre 2022	133,00 €
17 octobre 2022	133,00 €	15 décembre 2022	36,00 €

Compte bancaire : FR76 1460 7000 608X XXXX XXX5 730

Identifiant de la banque : CCBPFRPPMAR

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :
SIP MARSEILLE 2E/15E/16E
3 PL SADI CARNOT CS 20114
13235 MARSEILLE CEDEX 02
Tél : 04 91 99 91 93

• pour le montant de votre impôt :
CDIF MARSEILLE
SECT. FONC 1ER SECTEUR
BAT C 38 BD BAPTISTE BONNET
13147 MARSEILLE CEDEX 8
Tél : 04 91 23 61 72

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	149,00 €	15 juin 2023	149,00 €
15 février 2023	149,00 €	17 juillet 2023	149,00 €
15 mars 2023	149,00 €	16 août 2023	149,00 €
17 avril 2023	149,00 €	15 septembre 2023	149,00 €
15 mai 2023	149,00 €	16 octobre 2023	149,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers »,
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DEBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCLZWC	PROPRIETAIRE	ABDELAJ ABDELKADER

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	39,07 %	%	3,29 %	0,189 %	18,10 %	0,485 %		
	Taux 2022	44,54 %	%	3,19 %	0,186 %	18,10 %	0,506 %		
	Adresse	501 CHE MADRAGUE VILLE							
	Base	2160		2160	2160	2160	2160		
	Cotisation	962		69	4	391	11	1437	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021	816		69	4	378	10			
Cotisation 2022	962		69	4	391	11	1437		
Variation	+17,89 %	%	0 %	0 %	+3,44 %	+10,00 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			62	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt			1499	

Références administratives : 131 50 025 016 215 215 F L

Références administratives : 131 50 025 016 215 215 F L

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.